

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 30 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 39  
Nombre de pouvoirs : 14

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 24 juin 2022

#### Etaient présents :

MMES BERTIN - CASTRONOVO - FELTIN - INIAL - LECLERC - RACADOT - RICHARD - SEBAA - TOZZO - WAGNER  
MM ACETI - ALLIERI - ARIES - BOURGUIGNON - BOUZAD - DE CARLI - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (à compter du point n°2 et jusqu'au point n°18) - HERBAYS (à compter du point n°3) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MBAYE (à compter du point n°3) - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER (jusqu'au point n°12) - PLUVINET - RIGHI - SACHER - SERVAGI (à compter du point n°2) - WEBER - WILMIN (jusqu'au point n°2) - ZOLFO

Date de publication sur le site internet :

06 JUIL. 2022

Pour : 52  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-Participation : 1

#### N°5

Objet : Finances - Fonds de concours additionnel 2021 - Herserange

#### Excusés :

M. AGOSTINI  
MME BESSICH donne pouvoir à M. MARINI  
Mme BOSIZIO donne pouvoir à M. ACETI  
MME CAILLET donne pouvoir à M. FONTAINE  
MME COLIN donne pouvoir à M. DE CARLI  
M. DIDELOT donne pouvoir à MME TOZZO  
MME DI PELINO donne pouvoir à M. SACHER  
MME ETIENNE donne pouvoir à M. BOUZAD  
MME FURGAUT donne pouvoir à M. GIARDI  
M. HAMEN donne pouvoir à M. HERBAYS (à partir du point n°19)  
MME JOLY donne pouvoir à M. RIGHI  
MME LORIN-CRIDEL donne pouvoir à M. LENOBLE  
MME NAILI donne pouvoir à MME INIAL  
M. PIERMANTIER donne pouvoir à MME LECLERC (à partir du point n°13)  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI (à partir du point n°2)  
M. ROUSSEAU donne pouvoir à MME BERTIN  
M. SERVAGI donne pouvoir à M. RAULLET (jusqu'au point n°2)  
M. WILMIN donne pouvoir à M. HUARD (à partir du point n°3)

#### Absents :

M. PRONESTI

M. BOUZAD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

La ville de Herserange souhaite favoriser le développement concerté d'une maison de santé pluri-professionnelle, en lien avec le coordonnateur et tous les praticiens installés dans la maison de santé actuelle. Ce projet est soutenu par l'ARS dans sa mise en œuvre et son développement.

Le projet porte donc sur le déploiement de la maison de santé pluri-professionnelle qui nécessite des travaux d'aménagement de la Maison de santé actuelle.

Montant des opérations : 240 000 € HT

Date de délibération : 05 juillet 2021

Début des travaux : juillet 2021

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

Faux plafonds, cloisons	61 940.00	DETR	95 545.00
Peintures	29 625.00	Conseil régional Grand est	72 000.00
Electricité	24 520.00	Conseil Départemental	24 000.00
Chauffage sanitaire climatisation	32 700.00	Grand Longwy Fonds de concours additionnel 2021	15 000.00
Carrelage	12 400.00	Commune de Herserange Autofinancement	33 455.00
Menuiseries bois et autres	78 815.00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>240 000.00 € HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>240 000.00 € HT</b>

Il est proposé d'accorder le fonds de concours additionnel 2021, soit 15 000 € sur cette opération.

Par conséquent,

Après avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines du 17 juin 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** à la commune de Herserange un fonds de concours additionnel de 15 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2021.
- **DIT** que les sommes ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).



Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits

Le Président

**Serge DE CARLI**